



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 15 décembre 2021 à 19h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

2021-12-268

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 1489-2021 du 13 mars 2020 au 10 décembre 2021 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1510-2021 du 8 décembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 17 décembre 2021, avec certaines mesures d'assouplissement ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui oblige toute municipalité à permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance ;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 indiquant le maintien des mesures sanitaires en vigueur notamment au niveau de la capacité d'accueil de la salle où siège le conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Léveillée, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Arnold et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement, mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2021-12-269

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 À 19H

- 1 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2 Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
3. **Affaires diverses**
 - 3.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2022 et du budget triennal d'immobilisations
- 4 Période de questions
- 5 Levée de la séance

ADOPTÉE.

3. Affaires diverses

2021-12-270

3.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2022 et du budget triennal d'immobilisations

Considérant la présentation du budget de la Municipalité de Mille-Isles pour l'exercice financier 2022 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 faite par monsieur Howard Sauvé, maire ;

Considérant que pour assumer ces dépenses, la Municipalité perçoit divers revenus autres que les taxes et compensations pour services municipaux, dont le montant s'élève à 809 588 \$;

Considérant que pour combler la différence entre les dépenses, les revenus et les affectations, il est requis une somme de 2 544 090 \$;

Considérant qu'il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget ;

Considérant que la Municipalité imposera, par le Règlement 2021-03, les taxes et compensations nécessaires pour équilibrer le présent budget.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2022 au montant de 3 353 678 \$ et le budget triennal d'immobilisations.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

4. *Période de questions*

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-12-271

5. *Levée de la séance*

À **19h33**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :


DE CLORE et lever la présente séance.


ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

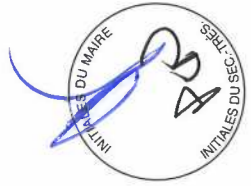
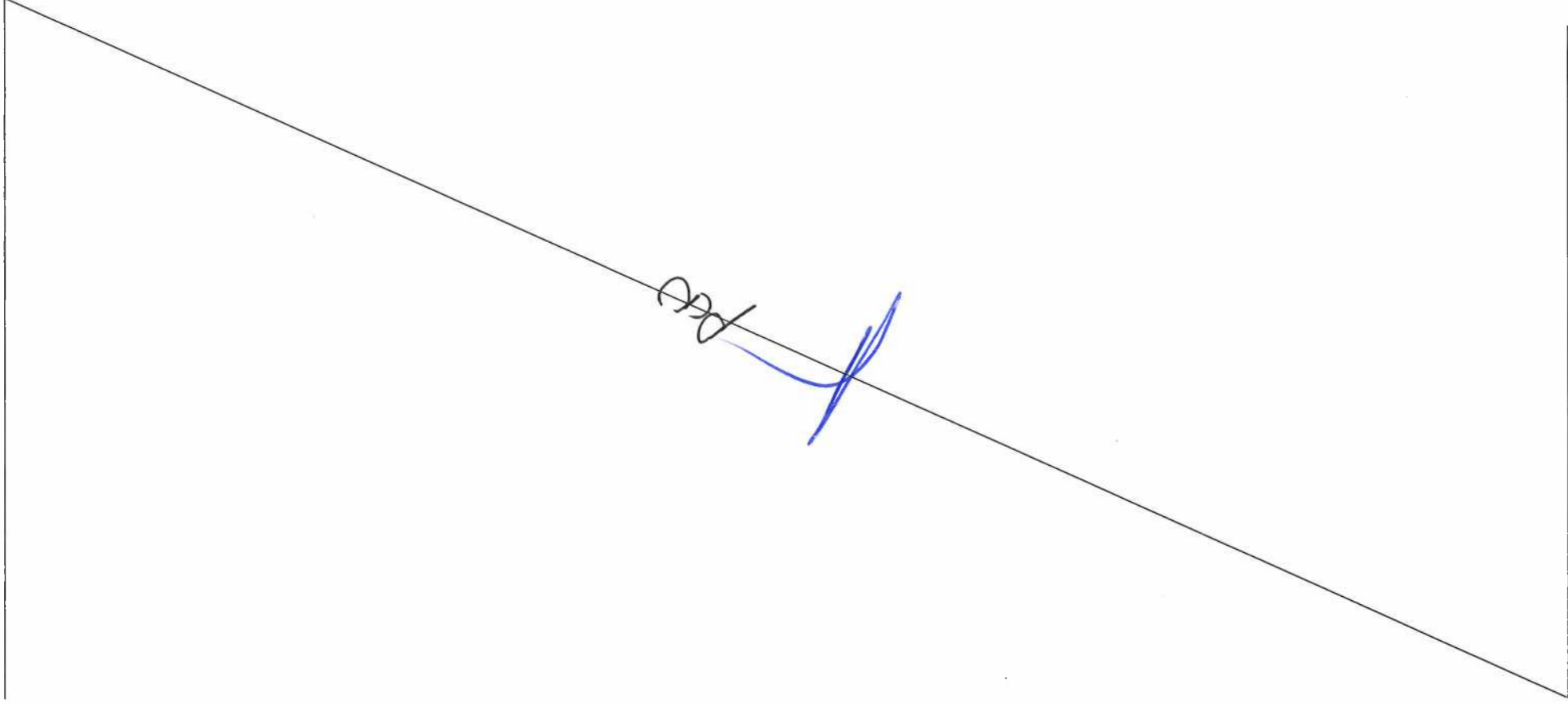

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier


Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée



No de résolution
ou annotation